

# Votre CA en bref

Bulletin d'info du Conseil d'administration

Séance ordinaire du 29 mars 2022

## **POLITIQUE SUR LE PASSAGE DU PRIMAIRE VERS LE SECONDAIRE AINSI QUE DU 1<sup>ER</sup> AU 2<sup>E</sup> CYCLE DU SECONDAIRE**

Le Conseil d'administration a établi<sup>1</sup> la *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire ainsi que du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire du Centre de services scolaire des Découvreurs* à la suite du retour favorable des instances consultées lors du lancement en consultation du projet de *Politique*.

## **CALENDRIERS SCOLAIRES POUR LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

Le Conseil d'administration a établi<sup>2</sup> les calendriers scolaires des Centres de formation professionnelle Maurice-Barbeau et Marie-Rollet pour l'année 2022-2023 à la suite des consultations effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives.

De plus, le Conseil d'administration a amendé<sup>3</sup> le calendrier scolaire du Centre d'éducation des adultes Le Phénix pour l'année scolaire 2021-2022 suivant les nouvelles prescriptions de la convention collective des enseignants signée au cours de l'automne 2021 et aux consultations effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives. Le Conseil d'administration a également établi le calendrier scolaire de ce centre pour l'année 2022-2023.

## **AUDITEUR EXTERNE 2021-2022 ET 2022-2023 — NOMINATION**

Le Conseil d'administration a nommé<sup>4</sup> le cabinet Lemieux Nolet, société en nom collectif, en vue de la réalisation des travaux de vérification externe pour les années 2021-2022 et 2022-2023 en plus d'une année d'option, à la suite d'une recommandation favorable du Comité de vérification du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Le Centre de services scolaires des Découvreurs avait procédé par appel d'offres sur invitation afin de déterminer les prochains auditeurs externes.

## **MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION AMENDÉ**

---

Le Conseil d'administration a amendé<sup>5</sup> le mandat du Comité de vérification du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Au terme d'une première année complète des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, et dans un souci d'efficacité du fonctionnement du Conseil d'administration, le mandat a été amendé afin d'y ajouter la recommandation au Conseil d'administration quant à l'adoption du budget du Centre de services scolaire (investissements et fonctionnement), à l'approbation des budgets des écoles et des centres, et à la réception des travaux de réfection prioritaires sur les immeubles financés dans le cadre de la mesure d'investissement.

## **STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SERVICES 2022-2023 — LANCEMENT EN CONSULTATION**

---

Le Conseil d'administration a lancé<sup>6</sup> en consultation le projet de structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour l'année 2022-2023 auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles et du Regroupement des directions d'école du Centre de services scolaire des Découvreurs.

Le Conseil d'administration a également déterminé que la période de consultation s'échelonne du 30 mars au 18 avril 2022, aux fins d'une adoption de la structure administrative finale 2022-2023 lors de la séance régulière du 26 avril 2022.

## **HUIS CLOS**

---

Aucun dossier n'a été traité en huis clos.

Prochaine séance du Conseil d'administration : 26 avril 2022

---

Pour nous joindre : 418 656-2121, poste 4241 ou [secgen@csdecou.qc.ca](mailto:secgen@csdecou.qc.ca)

Mélanie Charest, avocate  
Directrice du Service du secrétariat général et des communications

---

<sup>1</sup> *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 233, 96.18, 96.19, 244; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services*, article 10.14.

- <sup>2</sup> *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 252, 447; *Régime pédagogique de la formation professionnelle*, RLRQ c. I-13.3, r.10, article 15; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, article 10.18.
- <sup>3</sup> *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 252, 447; *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, RLRQ c. I-13.3, r.9, article 23; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, article 10.18.
- <sup>4</sup> *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, article 284; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, article 15.6.
- <sup>5</sup> *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, article 193.1.
- <sup>6</sup> *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, RLRQ, c. I-13.3, a. 451, article 133; *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 259, 260, 451; *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, article 13.1.